

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 7 novembre, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Anne-Marie JOUSSEAUME, Claudine GUENEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Xavier de FRESLON, Chrystelle ROUSSEAU, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Thierry JOLLET, Laurent GESNEL, Hélène LABAT, Fanny DELHOMMEAU, Elise VRIGNAUD, Anaïs PERENNÉC.

Absents Excusés : Bernard LOUINEAU qui a donné pouvoir à Frédéric DA CRUZ, Valérie BERNARD qui a donné pouvoir à Anne BOISTEAU-PAYEN, Stéphanie HONORÉ, Elodie TALHOUARN-ARNAUD.

Secrétaire de séance : Olivier GUYON est nommé Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

Délibération du Conseil Municipal n°202511-099

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 16/10/2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 16 octobre 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Hélène LABAT.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 octobre 2025.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 17/11/2025

ENVIRONNEMENT, ENERGIES RENOUVELABLES, MOBILITES

Délibération du Conseil Municipal n°202511-100

Adhésion à Géo Vendée

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SYDEV et Vendée Eau ont créé, en 2006, l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

La maîtrise des nouvelles technologies informatiques a permis à Géo Vendée de produire deux nouveaux référentiels (support commun à l'usage de tous les partenaires) :

- Le Plan Commun de la Rue (PCRS) qui se termine en 2025 ;
- En continuité du PCRS, le Jumeau Numérique qui se terminera en 2026 dont la 1ère application est le cadastre solaire.

La gestion de ces référentiels a mis en évidence :

- Un énorme accroissement du volume de données à traiter ;
- Une nécessité d'adapter les conditions de stockage, de diffusion et de cybersécurité ;
- Le besoin de recrutement de compétences spécialisées.

Ces éléments ont fait évoluer le statut juridique associatif de Géo Vendée et ont permis à GEO VENDEE de se doter d'une gouvernance mieux adaptée aux nouveaux défis à relever.

L'association Géo Vendée s'est transformée en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) le 30 juin 2025 en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SYDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.

Les missions du GIP Géo Vendée sont :

- D'assurer la continuité des services qui étaient proposés par l'association Géo Vendée soit par l'intermédiaire des EPCI ou en direct avec votre structure (formations, ateliers cartographiques, portail géographique...);
- De favoriser et d'exploiter les nouveaux usages qui s'appuient sur le Jumeau Numérique.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention constitutive du GIP Géo Vendée, s'engage à en respecter toutes les dispositions et prend acte de la nécessité d'adhérer au GIP Géo Vendée. A cette fin, le Conseil municipal décide d'autoriser la commune de L'Herbergement à devenir membre du GIP, et décide par voie de conséquence :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE l'adhésion au GIP Géo Vendée

DONNE POUVOIR à Monsieur Laurent GESNEL aux fins de représenter la commune de L'Herbergement auprès du GIP Géo Vendée afin de solliciter l'adhésion de la commune de L'Herbergement au GIP,

DONNE POUVOIR à Monsieur Laurent GESNEL ou Monsieur Bernard LOUINEAU aux fins de signer la convention constitutive du GIP et ses avenants,

DESIGNE en tant que représentant de la commune de L'Herbergement, Monsieur Laurent GESNEL, titulaire, et Monsieur Bernard LOUINEAU suppléant, aux fins de siéger et voter à l'Assemblée Générale du GIP,

DESIGNE en tant que représentant de la commune de L'Herbergement, Monsieur Laurent GESNEL, s'il est désigné au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'administration du GIP.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 17/11/2025

Laurent GESNEL indique que le statut de Géo Vendée a évolué. Il ne s'agit plus d'une association mais d'un GIP. Il ajoute que les outils proposés permettront à la commune d'être « à la pointe » en termes de technologies.

ENFANCE, JEUNESSE

Délibération du Conseil Municipal n°202511-101

Coût de l'élève de l'Ecole Publique Jean de la Fontaine pour l'année 2024-2025

Le compte d'exploitation de l'école publique Jean de la Fontaine pour l'année scolaire 2024-2025 présente un coût total annuel de fonctionnement pour la commune de 169 171.86 € selon le tableau ci-dessous.

Afin de tenir compte de la fréquentation des enfants non domiciliés à L'Herbergement, il est proposé la répartition suivante :

- Commune de L'Herbergement : 118.20 enfants en moyenne sur l'année
- Commune de Montréverd : 24.4 enfants en moyenne sur l'année
- Commune de Les Brouzils : 1 enfant en moyenne sur l'année

Considérant le coût total pour l'année 2024-2025, et le nombre d'enfants en moyenne,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant de la participation demandée par enfant à 1178.08 € ;

PRÉCISE que le montant demandé à la commune de Montréverd sera de 28 745.08 € ;

PRÉCISE que le montant demandé à la commune de Les Brouzils sera de 1178.08 € ;

AUTORISE Madame la Maire à engager toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

| Nature de la dépense | Année Scolaire 2024-2025 | Année Scolaire 2023-2024 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| Livres | 141.24 | 87.40 |
| Papier A4 et A3 | 651.84 | 495.60 |
| Photocopieur et informatique | 369.41 | 442.25 |
| Transports et regroupements pédagogiques | 125.00 | 120.00 |
| Affranchissement, téléphone, fax, internet | 714.24 | 714.24 |
| Electricité, gaz, eau | 16 505.26 | 17 517.99 |
| Produits entretien | 1 914.47 | 4 366.52 |
| Fournitures de petit équipement | 836.16 | 1 277.14 |
| Entretien et contrôles des bâtiments | 5 469.09 | 6 972.95 |
| NIL et APS prestataires pour ménage | 17 791.57 | 16 522.63 |
| Assurances, impôts, redevances O.M. | 2 171.63 | 2 430.83 |
| Formation | 0.00 | 386.03 |
| Agent animation | 25 061.80 | 24 217.33 |
| Agent animation | 20 816.88 | 26 983.89 |
| Agent animation | 27 413.63 | 25 888.06 |
| Autre personnel extérieur (intervention REEL + stagiaires) | 11 651.45 | 4 261.71 |
| Autre Personnel communal (technique et admin.) | 3 326 | 3 953 |
| Intérêts de l'emprunt Crédit Agricole (2012 à 2030) | 12 572.81 | 12 572.81 |
| Intervention Danse et Musique en milieu scolaire | 550.00 | 550.00 |
| Transports en car vers le Restaurant scolaire | 15 778.75 | 13 510.71 |
| Fournitures scolaires | 5 310.63 | 0.00 |
| TOTAL A REPARTIR AUX COMMUNES DE RÉSIDENCE | 169 171.86 | 163 271.09 |
| Nombre d'élèves (moyenne sur l'année) | 143.60 | 148.40 |
| Par élève | 1 178.08 | 1 100.21 |

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 17/11/2025

Frédéric DA CRUZ est étonné que les frais de fournitures scolaires ne soient pas intégrés au tableau. Anne-Marie JOUSSEAUME indique qu'il est possible de les ajouter. Anne BOISTEAU-PAYEN demande que ceux-ci soient ajoutés.

Délibération du Conseil Municipal n°202511-102

Groupement de commandes e-primo

Il est rappelé aux élus que l'Académie de Nantes a déployé e-primo, l'Espace Numérique de Travail (ENT) pour les écoles.

Cet ENT, nommé e-primo, vise à fournir à tous les membres de la communauté éducative un point d'accès unique à un ensemble de services numériques, en rapport avec leurs activités, accessible en tout temps et tout lieu depuis n'importe quel terminal relié à l'internet.

La commune a la possibilité d'adhérer au groupement de commandes ENT E-primo et précise que l'adhésion au groupement passe par la signature d'une convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail à l'école ;

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'Académie de Nantes.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 17/11/2025

Anne-Marie JOUSSEAUME indique que cet outil permet de faciliter la communication entre l'école et les parents. La commune peut diffuser également des informations grâce à cet outil comme la circulaire de la rentrée.

Délibération du Conseil Municipal n°202511-103

Participation au RASED Chavagnes en Paillers

À la suite de l'implantation du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) à Chavagnes-en-Paillers en septembre 2019, la commune met à disposition des intervenants du RASED des locaux adaptés, un équipement informatique, une ligne téléphonique, ainsi que le matériel spécifique utilisé par les membres du RASED et assure l'entretien des locaux, et prend ainsi en charge les dépenses de fonctionnement du RASED.

Le RASED intervenant sur le territoire des communes de Montaigu-Vendée, L'Herbergement, Rocheservière et Les Brouzils, les frais liés au fonctionnement du RASED sont partagés entre ces différentes communes.

Pour l'année scolaire 2024/2025, le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 2 349.66 €. Une clé de répartition a été établie en fonction du nombre d'élèves par commune. Le montant demandé pour la commune de L'Herbergement s'élève à 376.05 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE de verser la somme de 376.05 € pour le fonctionnement du RASED à Chavagnes-en-Paillers pour l'année scolaire 2024/2025.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 17/11/2025

Anne BOISTEAU-PAYEN précise que le RASED est le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.

Anais PERENNEM demande comment est organisé le RASED.

Claudine GUENEAU informe que les enseignants se déplacent dans les écoles. Les frais couvrent le local et les équipements.

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES

Délibération du Conseil Municipal n°202511-104

Tarifs communaux pour l'année 2026

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2026, comprenant notamment les tarifs des locations de salles communales.

Les tarifs communaux pour l'année 2026 présentés ci-dessous sont identiques aux tarifs de l'année 2025. Seuls les montants des cautions ont été augmentés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE les tarifs pour 2026 comme indiqués dans les tableaux ci-dessus.

AUTORISE Madame la Maire à engager toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2026

| DROITS DE PLACE : | |
|--|---------------------------|
| - le mètre linéaire | 1.10 |
| - branchement électrique | 2.60 |
| CONCESSION CIMETIERE | |
| - trentenaire | 215.00 |
| - cinquantenaire | 355.00 |
| REDEVANCE CINERAIRE à l'ancien columbarium | |
| - quinze ans | 265.00 |
| - trente ans | 510.00 |
| REDEVANCE CINERAIRE au nouveau columbarium | |
| - quinze ans | 435.00 |
| - trente ans | 650.00 |
| - Forfait dispersion à l'espace Jardin du Souvenir | 41.00 |
| REDEVANCE CINERAIRE cavurne | |
| - quinze ans | 275.00 |
| - trente ans | 435.00 |
| SÉPULTURE : mise à disposition d'une salle après cérémonie (hall/bar Her de Sport, Clairière et bar d'Aquarelle) | |
| | 51.00 |
| INTERVENTION DU PERSONNEL COMMUNAL : en cas de carence uniquement | |
| - sans matériel – l'heure | 30.00 |
| - coût supplémentaire avec matériel : | |
| • tondeuse à l'heure | 15.00 |
| • tracteur à l'heure | 40.00 |
| • gyrobroyeur à l'heure | 30.00 |
| • faucheuse à l'heure | 30.00 |
| Prêt de petits matériels de bricolage | CAUTION : 500.00 € |

| | | |
|---|----------------------------|------------------|
| LOCATION SALLE DE LA CLAIRIERE repas froids uniquement | CAUTION = 1000.00 € | |
| Forfait préparation de salle | 85.00 | 105.00 |
| 1/ Associations : | Commune | Extérieur |
| Assemblées générales, réunions diverses, Activités culturelles sportives, éducatives, 3ème âge, Centre de loisirs, Organisation régionale avec organisateurs locaux bénévoles | Gratuit | 205.00 |
| Concours belote, loto, soirée dansante, soirée spectacle | 125.00 | 205.00 |
| 2/ Particuliers et entreprises | Commune | Extérieur |
| Vin d'honneur | 125.00 | 205.00 |
| Repas | 215.00 | 305.00 |
| Forfait retour de fête | 135.00 | 205.00 |
| Préau uniquement (grande salle verrouillée) | 55.00 | 80.00 |
| LOCATION HER' DE SPORTS : Espace Hall / Bar (réservé aux Herbergementais, seulement en cas d'indisponibilité des autres salles) | CAUTION = 1000.00 € | |
| Associations de la Commune : | Gratuit | |
| Réunion | Gratuit | |
| Particuliers et Entreprises de la Commune : | 105.00 | |
| Vin d'honneur, réunion d'entreprise | 105.00 | |
| LOCATION ESPACE ENVOL (réservé aux Herbergementais) | CAUTION = 1000.00 € | |
| Associations : | Gratuit | |
| Assemblées générales, réunions diverses, activités culturelles sportives, éducatives, Centre de loisirs. | Gratuit | |
| Particuliers : seulement en cas d'indisponibilité des autres salles | 265.00 | |
| LOCATION RESTAURANT SCOLAIRE (réservé aux Herbergementais, seulement en cas d'indisponibilité des autres salles) | CAUTION = 1000.00 € | |
| Particuliers | 265.00 | |
| PHOTOCOPIES réservées aux associations | | |
| A4 noir et blanc, par page | 0.05 | |
| A3 noir et blanc, par page | 0.10 | |
| A4 couleur, par page | 0.10 | |
| A3 couleur, par page | 0.20 | |

TARIFS SALLE AQUARELLE POUR L'ANNÉE 2026

| | Commune | Extérieur |
|---|----------------|------------------|
| CAUTION : 1500.00 € | | |
| Vidéoprojecteur : CAUTION : 500.00 € / LOCATION : Gratuit | | |
| Auto-laveuse (petite) : CAUTION : 500 € / LOCATION : Gratuit | | |
| Forfait préparation salle | 115.00 | 135.00 |

| ASSOCIATIONS | | |
|--|---------|-----------|
| | Commune | Extérieur |
| Bar seul | | |
| Bar seul vin d'honneur | Gratuit | 170.00 |
| Bar seul manifestation | 105.00 | 225.00 |
| Grande Salle Rubis | | |
| Manifestations non lucratives avec bar | Gratuit | 370.00 |
| Grande salle + bar | 285.00 | 415.00 |
| Grande salle + bar + cuisine | 370.00 | 560.00 |
| Petite Salle Emeraude | | |
| Manifestations non lucratives avec bar | Gratuit | 235.00 |
| Petite salle + bar | 185.00 | 280.00 |
| Petite salle + bar + cuisine | 280.00 | 430.00 |
| Les 2 Salles Rubis et Emeraude | | |
| Les 2 salles avec bar | 370.00 | 515.00 |
| Les 2 salles + bar + Cuisine | 450.00 | 670.00 |
| Théâtre de verdure / gradins | | |
| Théâtre de verdure | 80.00 | 100.00 |
| Gradins | 105.00 | 150.00 |

| ENTREPRISES | | |
|---------------------------------------|---------|-----------|
| | Commune | Extérieur |
| Bar seul vin d'honneur | 235.00 | 345.00 |
| Grande Salle Rubis | | |
| Grande salle + bar | 600.00 | 850.00 |
| Salle + bar + cuisine | 715.00 | 1 040.00 |
| Petite Salle Emeraude | | |
| Petite salle + bar | 265.00 | 460.00 |
| Salle + bar + cuisine | 410.00 | 620.00 |
| Les 2 Salles Rubis et Emeraude | | |
| Les 2 salles avec bar | 705.00 | 1 040.00 |
| Salles + bar + Cuisine | 785.00 | 1 265.00 |
| Supplément gradins | 155.00 | 240.00 |

| PARTICULIERS | | |
|------------------------------|---------|-----------|
| | Commune | Extérieur |
| Bar seul | | |
| Bar seul vin d'honneur | 125.00 | 260.00 |
| Bar seul soirée familiale | 185.00 | 290.00 |
| Grande Salle Rubis | | |
| Grande salle + bar | 510.00 | 765.00 |
| Grande salle + bar + cuisine | 645.00 | 895.00 |
| Retour de fête | | |
| Sans cuisine | 275.00 | 380.00 |
| Avec cuisines | 415.00 | 525.00 |

| Petite Salle Emeraude | | |
|---------------------------------------|--------|----------|
| Petite salle + bar | 240.00 | 350.00 |
| Petite salle + bar + cuisine | 375.00 | 510.00 |
| Retour de fête | | |
| Sans cuisine | 185.00 | 305.00 |
| Avec cuisines | 320.00 | 445.00 |
| Les 2 Salles Rubis et Emeraude | | |
| Les 2 salles avec bar | 625.00 | 895.00 |
| 2 salles + bar + Cuisine | 770.00 | 1 040.00 |
| Retour de fête | | |
| Sans cuisine | 390.00 | 535.00 |
| Avec cuisines | 525.00 | 680.00 |

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 17/11/2025

Anne BOISTEAU-PAYEN dit que les tarifs sont identiques à l'année 2025. Seules les cautions sont modifiées afin de davantage responsabiliser les loueurs. Elle ajoute qu'une petite autolaveuse peut être mise à disposition des loueurs gratuitement sous réserve de déposer une caution.

Frédéric DA CRUZ précise que les chèques de caution ne sont pas encaissés.

Xavier DE FRESLON pense que le principe d'augmenter les cautions est préférable.

Thierry JOLLET pense que les montants sont suffisamment dissuasifs et que c'est rassurant pour la commune.

Délibération du Conseil Municipal n°202511-105

Congrès des Maires : prise en charge et remboursement des frais de déplacement du Maire et de son premier adjoint

Le Congrès des Maires de France 2025 se déroulera à Paris du 17 au 20 novembre.

Cette manifestation nationale regroupe chaque année plus de 5000 maires et adjoints. Elle est l'occasion de participer à des débats, tables rondes et ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales. Elle permet également d'entendre les membres du gouvernement présenter la politique de l'Etat vis-à-vis des communes.

La participation des maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la prise en charge des frais de déplacement de Madame la Maire et de son premier adjoint dans le cadre d'un mandat spécial leur permettant d'assister au Congrès des Maires.

En application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

MANDATE la Maire et son 1^{er} adjoint à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France ;

PREND EN CHARGE l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 17/11/2025

Frédéric DA CRUZ indique que la prise en charge des frais de la Maire pour le congrès des maires n'avait pas été effectuée depuis le début du mandat. Il est important d'encadrer la prise en charge de ces frais en sachant que la présence du maire à ce congrès est dans l'intérêt de la commune.

Anne-Marie JOUSSEAUME indique que ces frais étaient pris en compte lors des précédents mandats.

Délibération du Conseil Municipal n°202511-106

Modification du tableau des effectifs

Un agent technique polyvalent, sur le grade d'adjoint technique territorial a sollicité une disponibilité à compter du 17 janvier 2026 afin de développer une activité (auto-entrepreneur).

La commune a accepté cette demande de disponibilité.

Ainsi, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Il est rappelé que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu du besoin de remplacement, il convient de créer un poste de titulaire de catégorie C, d'adjoint technique territorial à temps complet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE la création d'un poste de titulaire de catégorie C, d'Adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1er janvier 2026 ;

MODIFIE le tableau des effectifs ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 012

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 17/11/2025

Délibération du Conseil Municipal n°202511-107

Approbation du Rapport d'activités 2024 de la SPL Vendée Expansion

Conformément aux dispositions des articles L. 1531-1 et L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, il est présenté au Conseil Municipal le rapport d'activités de Vendée Expansion au titre de l'année 2024.

Ce rapport comporte notamment des informations générales et financières sur la société.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

ENTERINE ET VOTE le rapport d'activités annuel 2024 présenté par Vendée Expansion.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 17/11/2025

Délibération du Conseil Municipal n°202511-108

Convention dans le cadre de la formation certibiocide

Le Centre de Formation Professionnel et de Promotion Agricole (CFPPA) Nantes Terres Atlantique assure une formation pour l'activité des utilisateurs professionnels de certains produits biocides (produits désinfectants). Il s'agit d'une formation obligatoire pour pouvoir utiliser ces produits.

Le coût de cette formation est de 177.90 € pour une personne.

Dans ce cadre, il est proposé une convention de formation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE le projet de convention tel que présenté ;

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 17/11/2025

POINT SUR LES COMMISSIONS

- Urbanisme, voirie, réseaux et assainissement

Anne BOISTEAU-PAYEN rappelle qu'une enquête publique est organisée du 18 novembre au 3 décembre 2025 au sein de la commune. Elle porte sur le secteur des Bois de Ville, l'ancien site de l'entreprise CODILAD et la zone artisanale et économique de la Vigne Rouge. Les dates de présence du commissaire enquêteur sont :

- le mardi 18 novembre 2025, de 9h à 12h
- le vendredi 28 novembre 2025, de 14h30 à 17h30
- le mercredi 3 décembre 2025, de 14h30 à 17h30.

Anne BOISTEAU-PAYEN ajoute que la propriétaire du site occupé précédemment par CODILAB a trouvé un nouveau locataire. Il s'agit de l'entreprise Synerpod. Cette occupation serait provisoire, le temps pour eux de réfléchir à une future construction au sein d'une zone économique.

Elle ajoute qu'une réflexion doit être menée au sein de la commune ces prochaines années sur ce site. Il paraît difficile de poursuivre une activité industrielle au cœur du bourg.

- Communication

La réalisation de la fresque suit son cours. La commission communication doit réfléchir au site qui figurera sur la photo d'ensemble.

- Petite enfance, enfance, affaires scolaires et jeunesse

Anne BOISTEAU-PAYEN évoque que 9 élèves sont concernés par le service « extra » proposé par Terres de Montaigu pour le transport scolaire.

Anne-Marie JOUSSEAUME informe que les enfants du CME sont invités à participer aux décos de Noël de la commune. Certains habitants peuvent être intéressés pour y participer également. Un appel à candidature peut être envisagé sur les réseaux sociaux.

Anne-Marie JOUSSEAUME indique que Terres de Montaigu souhaite attribuer une aide financière pour les enfants d'une école de musique ou du conservatoire. Cette aide serait versée aux familles et non plus à l'école de musique. 21 enfants de L'Herbergement ont sollicité cette aide.

Anne BOISTEAU-PAYEN souligne l'importante participation des enfants du CME et des enfants de la commune en général. Le passeport du civisme a contribué à cette participation.

- Animation, vie associative sports et culture

Frédéric DA CRUZ informe qu'une centaine de réservations ont été faites pour L'Herber Comedy Club.

- Santé, affaires sociales et insertion et CCAS

Anne BOISTEAU-PAYEN rappelle la création de La Turbine. Il s'agit notamment d'un centre de formation pour les aides-soignants. Ils sont actuellement 18 et suivent leur formation en alternance.

Claudine GUENEAU évoque le succès des activités proposées par l'association « les Audacieuses » dans le cadre de la journée de la femme. France 3 Télévision a mené des interviews au cours de cette journée.

Claudine GUENEAU rappelle que des conférences sont organisées par Her d'Envie. La prochaine conférence aura lieu le 14 novembre 2025 sur le thème du paysage. Elle est animée par Patrick Trécul.

Elle ajoute qu'une réunion aura lieu prochainement avec les utilisateurs des jardins familiaux (22 novembre 2025).

Un temps fort sera organisé pour remercier les bénévoles (planteurs, distributeurs des bulletins, transport solidaire, etc) à la salle de la Clairière le 12 décembre 2025.

- **Environnement et cadre de vie**

Laurent GESNEL informe que la commune prévoit l'acquisition de deux vélos électriques. Cette action est éligible au fonds de concours de Terres de Montaigu afin de pouvoir obtenir des subventions à hauteur de 50%. Se pose la question du flocage de ces vélos comme cela est pratiqué pour les véhicules de la commune.

DIVERS

Prochaines réunions du Conseil Municipal

- Jeudi 18 décembre 2025 à 20h00
- Jeudi 22 janvier 2026 à 20h00
- Jeudi 12 février 2026 à 20h00
- Jeudi 5 mars 2026 à 20h00

*L'ordre du jour étant épousé, la Séance est levée
A 21h30.*

*Madame la Maire
Anne BOISTEAU-PAYEN*



*Le Secrétaire de séance
Olivier GUYON*

